

# Information des Communes composant l'Agglomération de Brive

## Sur la création et fonctionnement du Conseil de développement

(Pour sites internet des communes et bulletins municipaux)

L'Agglomération de Brive s'est dotée, conformément à la Loi, d'un Conseil de développement : cela a été acté par une **délibération du Conseil Communautaire du 8 février 2022.**

### Qu'est-ce qu'un conseil de développement ?

C'est une instance composée de bénévoles issus de la population, du monde socio-professionnel, de représentants (non élus) désignés par chaque commune, qui doit réfléchir sur les problématiques de développement à long terme, et identifier toutes les contraintes qui pèsent sur le territoire concerné, mais aussi toutes les potentialités qui peuvent structurer son développement durable.

### Préparation / Organisation ?

Dès 2021, une équipe s'est mise au travail pour lancer cette opération : préparation des textes, désignation d'un président, recueil de candidatures sur base de volontariat, constitution des collèges, puis création des groupes de travail.

On distingue 3 collèges (habitants, 69 membres, acteurs locaux, 59 membres, représentants des communes 48 membres) fusionnés dans 6 groupes de travail

Groupe de travail 1. Aménagement du territoire et équipement : 23 membres

Groupe de travail 2. Développement économique et entrepreneuriat : 20 membres

Groupe de travail 3. Education, enfance, jeunesse et sport, santé, cohésion sociale : 34 membres

Groupe de travail 4. Gouvernance et cohérence territoriale : 20 membres

Groupe de travail 5. Habitat, transports et mobilités, Tourisme et accueil : 32 membres

Groupe de travail 6. Politique de l'eau et assainissement, développement durable : 26 membres

Une séance plénière d'installation a eu lieu le 24 septembre, sous la présidence de Frédéric Soulier, Président de l'Agglomération.

### Quelle méthode de travail ?

L'agglomération est vaste, les kilomètres coûteux, le temps de chacun compté et les moyens limités. On a donc privilégié le travail en réseau, par thème de travail, en utilisant au maximum les échanges par la création d'une plateforme collaborative (déjà 118 utilisateurs), voire mail et internet.

Toutefois, l'habitude s'est installée de réunions de groupes. A cette date, plus de 28 réunions formelles se sont tenues, en plus de réunions préparatoires.

### Une première étape

Le 11 mars, une séance plénière, devant le Président de l'agglomération, 9 vice-présidents et 5 conseillers communautaire, a permis de faire un point d'étape, de présenter un programme de travail et un calendrier de réflexions.

Très prochainement, le groupe de travail « Gouvernance », prendra contact avec les communes, avec le soutien des représentants des communes, pour entamer une réflexion sur les voies et moyens de « faire agglomération », tous ensemble, malgré les distances.

Un compte-rendu détaillé des travaux réalisés à ce jour sera présenté au Conseil Communautaire de juin 2023.